



1. Désignation du jury

Le directeur de thèse est comptabilisé dans la composition du jury ; il est pris en compte dans le ratio membres internes vs. externes à l'établissement de rattachement, ou dans le ratio rang A vs. rang B.

2. Dépôt de la thèse

Le Directeur de thèse figure comme membre du jury sur la page de garde de la thèse.

3. PV de soutenance

Le directeur de thèse ne figure pas sur le PV de soutenance et ne le signe pas.

4. Signature du rapport de soutenance

Le Directeur de thèse signe le rapport de soutenance. Lorsque le rapport de soutenance fait état de la délibération, il doit figurer que cette décision a été prise par les membres du jury hors directeur(s) de thèse.